



## Conflit suite travaux dans local pro

Par **Giorgina**, le **22/10/2016** à **13:55**

Bonjour à toutes et tous.  
J'espère que vous pourrez m'aider à y voir plus clair.

Voici mon souci :  
j'exerce une profession libérale, j'ai déménagé mon cabinet dans un nouveau local et suis simple locataire depuis juin 2015.

Ce local était encore en travaux quand j'ai signé le bail professionnel quelques mois avant et le propriétaire avait accepté que je fasse quelques modifications parallèlement (à mes frais). On m'a présenté une personne (que je nommerai Mr X) parmi l'équipe travaillant sur les lieux à ce moment; je lui ai expliqué que je souhaitais monté de nouvelles cloisons et en démonté d'autres déjà montées pour diviser en deux la pièce principale.  
J'ai simplement pensé qu'il faisait partie de la même entreprise employée par mon propriétaire.

**J'ai demandé un devis AVANT mes travaux mais je n'ai jamais rien reçu. Je l'ai plusieurs fois ré !!!!!!!!!!!!!é pendant et après ces travaux.**

**Jusqu'à ce que Mr X m'envoie enfin une facture en octobre 2016, je ne savais ni qui avait réalisé mes travaux ni quel en était le cout.**

Problème : la facture inclut des choses que je n'ai pas demandé et qui de toutes façons était prévu dans le plan de base de mon propriétaire (sanitaires, revêtement de sol...).

Je refuse donc de régler tant qu'un devis correct n'a pas été établi et maintenant il me fait passer pour quelqu'un de malhonnête auprès de mon propriétaire (qui me dis juste que de son coté il a réglé l'entreprise principale pour ses propres travaux et que je dois régler ce

différent avec la personne Mr X).

Plusieurs autres points me gênent dans la facture :

- Quand j'ai demandé pourquoi c'est son nom et pas celui de l'entreprise de mon propriétaire qui apparait Mr X. m'a expliqué qu'il avait fait mes travaux en tant que sous-traitant et que l'entreprise du propriétaire était en liquidation.

Soit mais :

- le SIRET de son entreprise montre qu'elle n'a été créé que plusieurs mois après la fin des travaux (et son activité n'a rien a voir avec le bâtiment). Je ne trouve aucune autre société ayant existé et avec pour dirigeant cette personne.

- la date de la facture date de février 2015 alors que mes travaux ce sont fini en mai 2015

Je sais que sans devis signé de ma part, je peux refuser de payer, cependant et contrairement à ce qu'il se permet de dire, je suis honnête et pense lui proposer de nous rencontrer dans mon local afin d'établir un devis détaillé pour si nous tombons d'accord, régler ce que je dois.

Auriez-vous la gentillesse de me donner votre avis?

Par **chris\_idv**, le **15/11/2016** à **17:02**

Bonjour,

Juridiquement sans devis accepte vous n'êtes pas tenu de payer quoi que ce soit.

Maintenant en équité vous pouvez proposer de payer le montant des travaux d'aménagement que vous avez demandé et qui ont été au delà de ce que votre bailleur avait initialement prévu.

Cordialement,

Par **morobar**, le **16/11/2016** à **09:11**

Bonjour,

[citation]Juridiquement sans devis accepte vous n'êtes pas tenu de payer quoi que ce soit.  
[/citation]

Ca c'est une nouvelle loi d'hier certainement.

Sinon c'est une affirmation gratuite, une conviction plus qu'un texte règlementaire.

En outre on n'est pas dans le cadre d'un professionnel et d'un consommateur, mais de 2 professionnels.

A ne pas oublier.